

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

# Assemblée mondiale de citoyens

Lille – 2 au 10 décembre 2001

## Groupe socio-professionnel **Actionnaires Responsables et Financiers**

Les actionnaires responsables présents se définissent comme externes au système financier dont ils utilisent les instruments mais au service d'autres agendas.

L'accès à la finance a occupé le groupe :

celui des PME non cotées au Nord

celui des pays du Sud et des PME

celui de la micro – finance

Le groupe a identifié un certain nombre d'obstacles :

la corruption des élites dans les pays du Sud

les efforts d'information considérables que demande un crédit à un débiteur peu connu (coût de transaction)

3. La question du fonds de pension et de leur impact (poids) à la fois comme prestataire d'un service (sécurité), comme acteur de marché (investisseurs), comme collecte d'épargne. Cette fonction ouvre les portes à l'activisme actionnarial, mais aussi pose de nouveaux défis.

\*\*\*\*\*

Réflexion critique sur la charte des responsabilités

I – Principes financiers

Principe 1 :

Une politique financière d'intérêt universel équitable et réfléchie accroîtrait la justice et la paix.

De nouvelles institutions financières contrôlées démocratiquement

Plus de démocratie au sein des compagnies, c'est la condition pour la justice

Un actionnariat critique avec comme condition et obligation la préservation de la paix – l'arrêt de la course à l'armement

Principe 2 :

La liberté en termes de 'politique fiscale' se trouve limitée par le souci d'éviter les 'paradis fiscaux' etc., qui stimulent la 'corruption'.

Une régulation fiscale unifiée pour stopper les flux de capitaux sans éthique.

Principe 3 :

□

Pour le 'développement durable' et la prudence circonspecte, il faudrait se référer à la gestion de style 'paternaliste'.

□

La communauté des professionnels de la finance devrait porter plus d'attention à la question des choix à courts ou longs termes.

□

Les conséquences des décisions financières ne sont pas reconnues par les professionnels – souvent l'investissement d'un portefeuille est perçu comme mutuel ou comme si les conséquences n'entraient pas en compte dans la décision d'agir.

Principe 4 :

La quête du profit doit être soumise à la satisfaction des besoins basiques de l'homme.

Principe 5 :

Les inquiétudes au sujet de l'actionnariat doivent s'étendre à tous les niveaux : a) la politique publique : l'Assistance au Développement International ; b) les Transactions

□

individuelles : prix équitable ; c) au sein des compagnies en prenant en compte les intérêts des actionnaires ; d) des méthodes innovantes d'actionnariat.

□

Un régulateur – supranational – du marché. Point : complémentarité, « auto régulation » et régulation externe. Points soulevés : le déséquilibre des informations, le degré de confiance, l'efficacité de la mise en pratique ;

Principe 6 :

La recherche et l'innovation devraient être améliorées afin d'offrir de nouveaux outils au développement humain.

Principe 7 :

Rien à préserver. Danger de la concentration des institutions et des pratiques.

## II- Débats sur la charte

Des avis étant assez divergents sur bien des points, il est impossible de parler de synthèse au sens propre.

Questions générales :

Quel statut ce document devrait avoir ? La rigueur détermine le regard avec lequel on le lit. S'il a une quelconque prétention légale, il faut expliquer le contexte institutionnel de référence (par exemple pour un texte constitutif ou un traité international). Difficultés majeures à comprendre la portée, les destinations, l'utilisation des textes ;

Texte beaucoup trop général pour être pertinent : il oblige à faire des décodages de sens implicites- source de dissension et de désaccords ;

Texte myope, il vieillit mal, il est en référence implicite à l'actualité des dernières années ;

Texte ne tient pas assez compte des efforts faits jusque là. La place revendiquée en tant que troisième pilier n'est pas convaincante ;

Pour certains il faut exposer clairement dans le préambule la critique du capitalisme.

Points particuliers

Les phénomènes énumérés sont-ils les causes premières ? Non pour certains. On s'attaque donc aux symptômes et non aux causes véritables ;

Les « institutions sociales » : terme imprécis. Pourquoi la famille est-elle absente ? Pourquoi les institutions politiques (nationales et internationales) sont-elles absentes ? ;

Nous n'avons pas attendu Lille pour assumer les responsabilités. Dans certaines cultures elles viennent avant la notion de droit. Elles sont assumées ;

La responsabilité « retro-active » pose un problème notamment en rapport avec la question des intentions et de la connaissance incomplète. Attention à l'idée de la responsabilité collective au passé trouble ;

Rédigé dans une perspective 100% occidentale, les hiérarchies des vertus sont très différentes du Nord au Sud. Notamment entre les contraintes de la survie à court terme et le luxe de parler du long terme ;

Qui est le sujet des responsabilités ? Les personnes ou les peuples comme le suggère ce paragraphe, à l'instar

d'autres.

### 3) Les 7 Principes

Quelle base pour la « justice » : vu ordre institutionnel, différence entre les cultures. Le juste n'est pas statique ;

Quel sens à la « liberté »- purement politique aussi économique, conditionnées par les ressources ;

Appel plat à la bonne volonté universelle

Quel rapport avec la prise de risque et la rétroactivité des chartes ;

Partage des richesses : quel sens donné à ce terme, économiste uniquement, l'écologie modifie le tableau ;

7) La référence à l'unité et diversité ne fait pas sens.